

# CONCOURS OFFICIELS

**JOURNEE :** début à 9h00 précises

**APRES-MIDI :** début à 14h30 précises pour tous les secteurs.

**SEMI NOCTURNE :** début à 19 heures précises, sauf modifications particulières (voir calendrier)

## RAPPEL

Les frais de participation sont fixés à **4 € par joueur.**

Les indemnités d'arbitrage sont à la charge des clubs.

## Homogénéité :

Pour tous les concours non homogène spécifiés au calendrier, le panachage intégral 1+1+1 est autorisé.

## **POUR TOUS CONCOURS OFFICIEL INSCRITS AU CALENDRIER Y COMPRIS LES CONCOURS VETERAN ET AINES**

### **Dotation obligatoire : Mise + 25%**

#### **CADETS – MINIMES - BEJAMINS**

Les Cadets, les Minimes et les Benjamins ne pourront s'inscrire aux concours Seniors lorsqu'un concours de leur catégorie est prévu le jour même.

Les équipes composées *uniquement* de Cadets - Minimes sont autorisées en concours seniors à condition qu'ils soient accompagnés par un senior responsable.

(Les benjamins, minimes et cadets paient leur inscription).

#### **CONCOURS FEMININ**

Une féminine peut participer à un concours senior si un concours féminin a lieu en même temps sauf si le concours senior est précisé au calendrier « Masculin ».

#### **OUBLI DE LICENCE**

Dans l'hypothèse où un joueur se présente sur une compétition sans sa licence (oubli, perte, cassée...), sur présentation d'une pièce d'identité et d'un certificat médical de non contre-indication, il sera autorisé à participer si, et seulement si, il est possible de vérifier, sur place, sa fiche via le logiciel GESTION CONCOURS. En l'absence d'informatique, le joueur ne pourra participer. De plus, après vérification, si le joueur est effectivement licencié, il devra s'acquitter d'une amende de 10€.